

République française

ARDECHE
----publié sur le site internet de la
collectivité le 7 février 2025

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
 07470 COUCOURON
 Séance du mercredi 5 février 2025

Membres

Date de la convocation : 27 janvier 2025

en exercice : 37

Présents : 32

Le mercredi 5 février 2025 à 17 heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :

34

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Patrick COUDENE, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LIROSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Christian VIDAL, Jacques MEUNIER, John SERROUL

Représentés : Charles VALETTE représenté par Martine IMBERT, Elisabeth FALGON représentée par Françoise BENOIT

Absents : Serge CHARPENAY, Jérôme GROS, Magalie MOULIN

Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2025_02- Objet : Suppression emploi attaché principal

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu la délibération 2024-62 du conseil communautaire en date du 19 décembre 2024 arrêtant le tableau des effectifs,

Considérant que le recrutement sur le poste de Directeur Général des Services conduit à recruter un agent sur le grade d'ingénieur principal,

Considérant que l'avis du comité social territorial a été sollicité le 27/01/2025,

Il est proposé de supprimer l'emploi permanent d'attaché principal au 15 Février 2025.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- **de supprimer** au 15 février 2025 l'emploi permanent d'attaché principal,
- **de modifier** en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité,
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 5 février 2025

Le Président, Jacques GENEST

